



Tél : 05.56.49.36.49

contact@pfidistribution.fr

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DE LA DIFFERENCE

Remboursement de la différence : mode d'emploi

Vous avez acheté un appareil ou une marchandise, quelle que soit sur www.pfidistribution.com. Dans les 10 jours après votre achat, vous vous apercevez qu'il est vendu moins cher par un autre site de vente en ligne. Savez-vous que PFI Distribution vous rembourse la différence.

Quelles sont les conditions à respecter ?

Vous avez **dix jours** après votre achat sur **www.pfidistribution.com**, pour constater un prix moins cher. Pour que votre demande de remboursement soit validée, **vous devez comparer votre achat avec un produit de même marque et référence**, disponible sur un site internet chez nos concurrents, en France métropolitaine et commercialisé dans les **mêmes conditions de services**.

Dans quels cas le remboursement de la différence ne s'applique pas ?

Les dispositions ne s'appliquent pas aux **produits vendus en l'état**, ni aux produits **comportant des remises** (soldes, ventes flash, prix barrés...). Les prix constatés sur des produits vendus lors de **ventes privées** (ponctuelles ou sites spécialisés), sur un site d'enchères, de revente ou sur une **place de marché** (marketplace) ne pourront faire l'objet d'un remboursement

Les prix des produits sont nets hors taxes sans frais de port.

Comment procéder ?

Pour enregistrer votre **demande de remboursement**, concernant la différence de prix constaté, contactez directement PFI Distribution. Une fois enregistrée, l'information concernant votre demande sera immédiatement transmise au service consommateur. Vous devrez également fournir un justificatif daté (Devis, facture proforma avec la mention du produit avec sa référence et sa marque, adresse du site concurrent).

Une fois votre demande validée, PFI Distribution vous **rembourse la différence par un avoir et remboursée sur votre moyen de paiement dans les 20 jours suite au traitement de votre dossier**.

Pour les remboursements inférieurs à 20 €uros, le remboursement se fera par bon d'achat. Pour les montants supérieurs le remboursement se fera dans les conditions précédemment décrites

Merci pour votre confiance

Jean Jimenez

Gérant PFI Distribution

PS: Les produits de soudure de la marque Gys sont exclus de l'offre.